

Questions orales

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je vois bien que le ministre est embarrassé. Je me souviens très bien que le premier ministre a déclaré à la Chambre, le 22 décembre 1988, en parlant du libre-échange: «Nous nous sommes assurés une véritable protection contre les visées protectionnistes américaines, qu'elles émanent du Congrès ou de l'administration.»

Si ce bouclier contre le protectionnisme américain est tellement formidable, pourquoi le Cabinet se réunit-il en cachette pour décider si des mesures de représailles seront prises contre les Américains et quelles seront ces mesures?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le Cabinet ne se réunit pas en cachette. Il s'est réuni ce matin et se réunira de nouveau jeudi, ainsi que dans une semaine, pour discuter des différentes questions d'intérêt pour le gouvernement.

Pour ce qui est de la protection dont parle mon ami, oui, nous avons cette protection. C'est le mécanisme de règlement des différends qui est exécutoire. Mon ami se souvient certainement que, l'an dernier, les Américains ont fortement cherché à prendre des mesures contre nos exportations de porc. Nous avons soumis l'affaire au mécanisme de règlement des différends. Nous sommes allés jusqu'au bout et qu'est-il arrivé? Nous avons gagné. Si nous n'avions pas eu d'accord de libre-échange, nous n'aurions pas pu invoquer ce droit. Nous aurions perdu, et les éleveurs de porc du Canada n'auraient pas pu éviter de payer des droits compensateurs.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais bien que le ministre dise cela aux Canadiens qui perdent leur emploi les uns après les autres tous les jours. Nous voulons savoir quand le gouvernement va s'ouvrir les yeux. Va-t-il attendre qu'il y ait deux millions de chômeurs au Canada pour combattre cette décision des Américains? Les Américains n'ont jamais été aussi agressifs envers les Canadiens que depuis la conclusion de cet accord insensé.

• (1420)

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'invite le député à faire ici la même déclaration qu'il a faite aux producteurs de porc du Canada. Il verra que ces derniers sont tout à fait satisfaits de l'Accord de libre-échange et des mesures

que notre gouvernement a prises pour défendre leurs intérêts contre les Américains, conformément aux dispositions du mécanisme de règlement des différends que contient l'accord.

M. Chrétien: Ça ne donne rien.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député dit que ça ne donne rien. Qu'il demande donc aux producteurs de porc si l'accord donne quelque chose. Ils lui diront que l'accord leur est favorable.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser aussi une question au ministre. Le gouvernement ne semble absolument pas savoir comment s'y prendre pour défendre les intérêts du Canada dans cette affaire cruciale.

Conformément à la Loi de soutien de l'emploi, adoptée en 1971 par un gouvernement libéral, les autorités fédérales ont le droit de fournir une aide financière directe à tout secteur industriel dont les exportations font l'objet de droits injustes et de harcèlement de la part d'autres pays. Compte tenu du gâchis que le gouvernement a fait de tout ce différend en signant l'accord sur le bois d'oeuvre, n'invoquera-t-il pas la Loi de soutien de l'emploi pour fournir une aide directe au secteur industriel et aux travailleurs, de telle sorte que l'un soutienne sa production et que les autres gardent leur emploi? Ne défendra-t-il pas les intérêts de ce secteur? Va-t-il tolérer qu'un autre gouvernement vienne nous dicter notre politique en matière de ressources naturelles?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, si nous avons mis fin au protocole d'entente sur le bois d'oeuvre, c'est justement pour que notre politique en matière de ressources naturelles soit établie au Canada par les gouvernements provinciaux et non aux États-Unis par le gouvernement américain. C'est exactement pour cette raison que nous avons mis fin à cet accord.

Mon collègue demande si nous allons rester à ne rien faire ou si nous allons défendre les intérêts du Canada. Nous défendons les intérêts du Canada. C'est pour cela que nous avons mis fin au protocole d'entente. C'est pour cela que nous avons servi deux déclarations fermes au gouvernement américain dans l'affaire Honda et que nous avons eu depuis une série d'entretiens en vue de résoudre cette affaire. C'est pour cela que, dans le cas du bois d'oeuvre, nous avons soutenu une coalition des provinces et du secteur touché et que nous avons adopté cette même position unie et ferme.